

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CATEGORIE C



Références

- ▶ *Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.*

Définition

Les adjoints administratifs sont chargés de tâches administratives d'exécution qui supposent la connaissance et comportent l'application des règles administratives et comptables.

Ils peuvent être chargés :

- d'effectuer les divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication.
- d'effectuer des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers.
- de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Lorsqu'ils relèvent de grades d'avancement, les adjoints administratifs assurent plus particulièrement les fonctions d'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité.

Ils peuvent être chargés :

- de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre
- du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.
- de la bonne utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent se voir confier :

- La mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.
- La centralisation des redevances exigibles des usagers et en assurer eux-mêmes la perception.
- La coordination de l'activité d'adjoints administratifs territoriaux du premier grade.

Le cadre d'emplois comprend 3 grades :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Recrutement

Le recrutement en qualité d'adjoint administratif intervient sans concours.

Recrutement par concours	
D'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Détachement ou intégration directe
<p>Concours externe sur épreuves <i>40 % au moins des postes mis au concours</i> -Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Concours interne sur épreuves <i>40 % au plus des postes mis au concours</i> -Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 an de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année du concours, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique. <p>Troisième concours <i>20 % au plus des postes mis au concours</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou à la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle ; d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. <p><i>* Compétence Centre de Gestion et Collectivités non affiliées</i></p>	<p>Fonctionnaires de catégorie C</p> <p><u>Le détachement intervient :</u></p> <p>Si IB de début \geq 347 (pour 2017) Si IB de début \geq 348 (pour 2018) Si IB de début \geq 350 (pour 2019) Si IB de début \geq 354 (pour 2020)</p> <p>=> dans le grade d'adjoint administratif</p> <p>Si IB de début \geq 351 (pour 2017) Si IB de début \geq 351 (pour 2018) Si IB de début \geq 353 (pour 2019) Si IB de début \geq 356 (pour 2020)</p> <p>=> dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</p> <p>Si IB de début \geq 374 (pour 2017) Si IB de début \geq 380 (pour 2018) Si IB de début \geq 380 (pour 2019) Si IB de début \geq 380 (pour 2020)</p> <p>=> dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</p> <p>Ou</p> <p>L'intégration directe</p>

Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2016

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 			1	2	3	4	5	6	7	8	9	Echelle 6			
		IB	364	374	388	416	437	457	488	506	543				
		IM	338	345	355	370	385	400	422	436	462				
		MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m					
		MAXI	1a	1a	2a	2a	3a	3a	4a	4a					
<ul style="list-style-type: none"> Conditions d'avancement : <p>Justifier d'au moins deux ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.</p>															
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Echelle 5
		IB	348	349	351	354	356	366	375	396	423	437	454	465	
		IM	326	327	328	330	332	339	346	360	376	385	398	407	
		MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m		
		MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	4a		
<ul style="list-style-type: none"> Conditions d'avancement : <p>Avoir atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe et compter au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade</p>															
Adjoint administratif de 1^{ère} classe 	Recrutement par concours (CDG - externe, interne ou troisième voie)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Echelle 4
		IB	342	343	347	348	349	352	356	374	386	409	422	432	
		IM	323	324	325	326	327	329	332	345	354	368	375	382	
		MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m		
		MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a	4a	4a		
<p>Le nombre de nominations prononcées au titre du 1 ne peut être inférieur au tiers du nombre total des nominations prononcées. Si aucune nomination n'a pu être prononcée pendant 3 ans, une nomination est possible au titre de l'avancement au choix.</p> <ul style="list-style-type: none"> Conditions d'avancement : <p>1 - Avoir atteint le 4^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe + examen professionnel (CDG),</p> <p>Ou</p> <p>2 – (avancement au choix) avoir atteint le 7^{ème} échelon et compter au moins 10 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe</p>															
Adjoint administratif de 2^{ème} classe 	Recrutement sans concours		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Echelle 3	
		IB	340	341	342	343	347	348	351	356	364	380	400		
		IM	321	322	323	324	325	326	328	332	338	350	363		
		MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m			
		MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a			

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2017

Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ↑			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	C3			
		IB	374	388	404	422	445	457	475	499	518	548				
		IM	345	355	365	375	391	400	413	430	445	466				
		Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a					
<p>• Conditions d'avancement :</p> <p>Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>																
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe ↑	Recrutement par concours (CDG – externe sur épreuves)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	C2	
			IB	351	354	357	362	372	380	403	430	444	459	471		479
			IM	328	330	332	336	343	350	364	380	390	402	411		416
			Durée	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a		
<p>• Conditions d'avancement :</p> <p>1° - Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C et examen professionnel.</p> <p>2° - Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif et compter au moins 8 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>																
Adjoint administratif ↑	Recrutement sans concours		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	C1		
			IB	347	348	349	351	352	354	356	362	370	386		407	
			IM	325	326	327	328	329	330	332	336	342	354		367	
			Durée	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a			

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2018

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	C3		
		IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	548			
		IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466			
		Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a				
<p>• Conditions d'avancement :</p> <p>Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 	Recrutement par concours (CDG – externe sur épreuves,)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	C2
		IB	351	354	358	362	374	381	403	430	444	459	471	483	
		IM	328	330	333	336	345	351	364	380	390	402	411	418	
		Durée	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a		
<p>• Conditions d'avancement :</p> <p>1° - Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C et examen professionnel.</p> <p>2° - Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif et compter au moins 8 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
Adjoint administratif 	Recrutement sans concours		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	C1	
		IB	348	350	351	353	354	356	361	366	372	386	407		
		IM	326	327	328	329	330	332	335	339	343	354	367		
		Durée	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a			

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2019

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	C3		
		IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	548			
		IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	466			
		Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a				
<p>• Conditions d'avancement :</p> <p>Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 	Recrutement par concours (CDG – externe sur épreuves,)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	C2
		IB	353	354	358	362	374	381	403	430	444	459	471	483	
		IM	329	330	333	336	345	351	364	380	390	402	411	418	
		Durée	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a		
<p>• Conditions d'avancement :</p> <p>1° - Anciennes conditions avec déroulement de carrière fictif Examen professionnel et avoir atteint le 4^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe au plus tard 31/12/2019.</p> <p>2° - Au choix avoir au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif et compter au moins 8 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
Adjoint administratif 	Recrutement sans concours		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	C1	
		IB	350	351	353	354	356	359	365	370	376	389	412		
		IM	327	328	329	330	332	334	338	342	346	356	368		
		Durée	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a			

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

Grilles et avancement dans le cadre d'emplois 2020

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe 			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	C3		
		IB	380	393	412	430	448	460	478	499	525	558			
		IM	350	358	368	380	393	403	415	430	450	473			
		Durée	1a	1a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	3a				
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'avancement : <p>Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 	Recrutement par concours (CDG – externe sur épreuves,)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	C2
		IB	356	359	362	364	376	387	404	430	446	461	473	486	
		IM	332	334	336	338	346	354	365	380	392	404	412	420	
		Durée	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a		
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'avancement : <p>1° - Anciennes conditions avec déroulement de carrière fictif Examen professionnel et avoir atteint le 4^{ème} échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe au plus tard 31/12/2019.</p> <p>2° - Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif et compter au moins 8 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>															
Adjoint administratif 	Recrutement sans concours		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	C1
		IB	354	355	356	358	361	363	370	378	387	401	419	432	
		IM	330	331	332	333	335	337	342	348	354	363	372	382	
		Durée	1a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a		

Calcul du traitement brut indiciaire : [cliquez ici](#) pour accéder à l'outil de calcul du traitement brut indiciaire sur le site du CDG 22

Avancement – promotion interne

- ▶ L'inscription sur la liste d'aptitude ne peut intervenir qu'au vu des attestations établies par le CNFPT précisant que l'agent a accompli dans son cadre d'emploi ou emploi d'origine la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.

Dans un cadre d'emplois supérieur
<p style="text-align: center;">Rédacteur</p>
<p>Rédacteur</p> <p>Adjoint administratif principal de 1ère classe</p> <ul style="list-style-type: none">– Au moins 10 ans de services publics effectifs, dont cinq ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs en position d'activité ou de détachement. <p>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe Adjoint administratif principal de 2ème classe</p> <ul style="list-style-type: none">– Au moins 8 ans de services publics effectifs, dont quatre ans au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants. <p>Quota : 1 nomination pour 3 recrutements Ou dérogation 1/3 sur 5% de l'effectif du cadre d'emplois</p> <p>Rédacteur principal 2ème classe</p> <p>Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe</p> <ul style="list-style-type: none">– justifiant d'au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs en position d'activité ou de détachement et examen professionnel. <p style="text-align: center;">Ou</p> <p>Justifiant d'au moins 10 ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaires de Mairie d'une commune de moins de 2000 habitants depuis au moins de 4 ans et examen professionnel</p>

Stage et formation

Stage et formation	Concours
Durée du stage	1 an
Prorogation possible	Inférieur ou égal à 1 an
Formation d'intégration (1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe)	5 jours dans l'année qui suit la nomination
Formation de professionnalisation au premier emploi	3 jours dans les deux ans à compter de la nomination (10 jours maximum)
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière	2 jours par période de 5 ans (10 jours maximum)
Formation de professionnalisation lors de l'accès à un poste à responsabilité	3 jours dans les 6 mois à compter de leur affectation (10 jours maximum)